

**DECISION DU BUREAU N°2025-08-1**

Annule et remplace la Décision du Bureau n°2024-08 du 25/03/2025 suite erreur matérielle

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L. 5211-9 et 10  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 25 MARS 2025**

Membres du bureau en exercice	Membres du bureau présents	Pouvoirs	Absents, excusés	Suffrages exprimés	Membres à voix consultative
9	9	0	0	9	0

Se sont réunis les membres du bureau sous la présidence de René UGO :

**Présents** : François CAVALLIER, René BOUCHARD, René UGO, Camille BOUGE, Bernard HENRY, Patrick de CLARENS, Nicolas MARTEL, Jean-Yves HUET, Julien AUGIER

**AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX EN PROCEDURE ADAPTEE RELATIF A LA CRÉATION DU  
BATIMENT INTERCOMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA FAMILLE A FAYENCE**

**LE BUREAU,**

**VU** les articles L. 5211-9 et 10 du C.G.C.T. définissant les attributions et les obligations de l'exécutif,

**VU** la délibération n° 200723/01 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président et au Bureau communautaire, complétée par les délibérations n°210316/02 du 16 mars 2021 et n°240702/08 du 2 juillet 2024,

**VU** le marché public n°2023MIPEF portant la création du bâtiment intercommunal de la petite enfance et de la famille

**VU** le Bureau du 25 mars 2025,

**LE BUREAU DÉCIDE :**

**Article 1** : d'autoriser la signature des avenants portant sur la prolongation du délai d'exécution en raison du retard d'ENEDIS dans le raccordement en électricité du bâtiment, ainsi que sur divers ajustements techniques.

Durée initiale du marché : 12 mois.

**Titulaire du lot 1 GROS ŒUVRE-ETANCHEITE :**

**ENTREPRISE SODOBAT- Siège social : POLE BTP EMILE DONAT 103 ALLEE SEBASTIEN VAUBAN**

**SIRET : 333 940 203 0003**

**Objet de l'avenant 1** : Article 2194-8 du code de la commande publique. L'avenant concerne divers ajustements techniques en cours de chantier résultant d'une modification de programme technique de la maîtrise d'ouvrage.

**Incidence financière :**

Montant HT initial notifié	<b>505 000.00 €</b>
Avenant N°1 HT	<b>- 4 512.00 €</b>
<b>Nouveau montant HT</b>	<b>500 488.00 €</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>100 097.60 €</b>
<b>Nouveau Montant TTC</b>	<b>600 585.60 €</b>

% d'écart introduit avec le montant initial du marché : **- 0.89%**

**Prolongation du délai d'exécution**

En raison du retard d'ENEDIS dans le raccordement en électricité du bâtiment, le délai est prolongé de la manière suivante :

- Fin du délai initialement prévu : 15 février 2025
- Prolongement du délai : 40 jours
- **Nouvelle fin de délai : 27 mars 2025**

Imputation Budgétaire : 2313

**Titulaire du lot 2 FACADES**

**ENTREPRISE GFC- Siège social : 59 Impasse Kipling - Pole Mixte du Capitou - 83600 Fréjus**

**SIRET : 515 391 431 00035**

Objet de l'avenant 1: Article 2194-8 du code de la commande publique. L'avenant concerne divers ajustements techniques en cours de chantier résultant d'une modification de programme technique.

**Incidence financière :**

Montant HT initial notifié	<b>145 079,25 €</b>
Avenant N°1 HT	- <b>2 860.25 €</b>
<b>Nouveau montant HT</b>	<b>142 219.00 €</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>28 443.80 €</b>
<b>Nouveau Montant TTC</b>	<b>170 662.80 €</b>

% d'écart introduit avec le montant initial du marché : - **1.97%**

**Prolongation du délai d'exécution**

En raison du retard d'ENEDIS dans le raccordement en électricité du bâtiment, le délai est prolongé de la manière suivante :

- Fin du délai initialement prévu : 15 février 2025
- Prolongement du délai : 40 jours
- **Nouvelle fin de délai : 27 mars 2025**

Imputation Budgétaire : 2313

**Titulaire du lot 3 – MENUISERIES EXTERIEURES ET OCCULATIONS - SERRURERIE**

**ENTREPRISE REGIS PERE ET FILS - Siège social : ZA le Jas Neuf – Impasse des Marsouins – 83480 PUGET SUR**

**ARGENS- SIRET : 315 549 170 000 27**

Objet de l'avenant 1 : Article 2194-8 du code de la commande publique. Le présent avenant concerne un ajustement technique en cours de chantier demandé par la maîtrise d'ouvrage.

**Incidence financière :**

Montant HT initial notifié	<b>178 000.00 €</b>
Avenant N°1 HT	<b>1 950.00€</b>
<b>Nouveau montant HT</b>	<b>179 950.00 €</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>35 990.00 €</b>
<b>Nouveau Montant TTC</b>	<b>215 940.00€</b>

% d'écart introduit avec le montant initial du marché : +1.10%

**Prolongation du délai d'exécution**

En raison du retard d'ENEDIS dans le raccordement en électricité du bâtiment, le délai est prolongé de la manière suivante :

- Fin du délai initialement prévu : 15 février 2025
- Prolongement du délai : 40 jours
- **Nouvelle fin de délai : 27 mars 2025**

Imputation Budgétaire : 2313

**Titulaire du lot 4 – MENUISERIES BOIS**

**ENTREPRISE JMB MENUISERIE - Siège social : ZA Plan de la grande vigne**

**83440 CALLIAN**

**SIRET : 492 417 704 00011**

Objet de l'avenant 1 : Article 2194-8 du code de la commande publique. Le présent avenant concerne un ajustement technique en cours de chantier demandé par la maîtrise d'ouvrage.

**Incidence financière :**

Montant HT initial notifié	<b>51 152.40 €</b>
Avenant N°1 HT	<b>6 073.00€</b>
<b>Nouveau montant HT</b>	<b>57 225.40 €</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>10 753.08 €</b>
<b>Nouveau Montant TTC</b>	<b>68 670.48€</b>

% d'écart introduit avec le montant initial du marché : +11.87%

**Prolongation du délai d'exécution**

En raison du retard d'ENEDIS dans le raccordement en électricité du bâtiment, le délai est prolongé de la manière suivante :

- Fin du délai initialement prévu : 15 février 2025
- Prolongement du délai : 40 jours
- **Nouvelle fin de délai : 27 mars 2025**

Imputation Budgétaire : 2313

**Titulaire du lot 5-CLOISONS-DOUBLAGES-FAUX PLAFONDS**

**RVS PEINTURE SAS - SIRET 424 764 587 00012 (Anciennement SAS GHIGO NICOLAS)**

**Avenue Allongue - 83510 LORGUES**

Objet de l'avenant 1 : **Prolongation du délai d'exécution** en raison du retard d'ENEDIS dans le raccordement en électricité du bâtiment, le délai est prolongé de la manière suivante :

- Fin du délai initialement prévu : 15 février 2025
- Prolongement du délai : 40 jours
- **Nouvelle fin de délai : 27 mars 2025**

**Titulaire du lot 6-CARRELAGE FAIENCE SOLS SOUPLES**

**GROUPEMENT CONJOINT 2SRI-EURL LAURENT BARGOUIN (2SRI MANDATAIRE SOLIDAIRE) - Avenue du souvenir**

**Français – 83330 Le Beausset**

**SIRET : 50043705800026**

Objet de l'avenant 1 : Le présent avenant concerne un ajustement technique en cours de chantier résultant d'une modification de programme technique de la maîtrise d'ouvrage. Ces travaux modificatifs concernent les ouvrages de « Carrelage » assurés par le seul cotraitant EURL Bargoïn Laurent.

Incidence financière :	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
MARCHE INITIAL	51 167,25 €	10 233,45 €	61 400,70 €
Répartition			
2SRI (mandataire)	9 982,75 €	1 996,55 €	11 979,30 €
LAURENT BARGOÏN	41 184,50 €	8 236,90 €	49 421,40 €

**Moins value HT de l'avenant 1 : -700 €**

**Nouveau montant HT 50 467,25 €**

**Répartition entre cotraitants après avenant :**

2SRI (mandataire)	9 982,75 €	1 996,55 €	11 979,30 €
LAURENT BARGOÏN	40 484,50 €	8 096,90 €	48 581,40 €

% d'écart introduit avec le montant initial du marché : -1.37%

### Prolongation du délai d'exécution

En raison du retard d'ENEDIS dans le raccordement en électricité du bâtiment, le délai est prolongé de la manière suivante :

- Pour les travaux de carrelage-faïence (travaux du cotraitant EURL Bargoïn Laurent)
  - Fin du délai initialement prévu : 15 février 2025
  - Prolongement du délai : 40 jours
  - Nouvelle fin de délai : 27 mars 2025
- Pour les travaux de sols souples (travaux du mandataire SAS 2SRI)

En raison de l'impossibilité de mise en chauffe du plancher chauffant par le plombier-chauffagiste, faute de raccordement électrique du bâtiment, la pose du revêtement de sol souple est reportée après celle-ci.

Le délai est le suivant :

- Fin du délai initialement prévu : 15 février 2025
- Prolongement du délai : 8 semaines
- Nouvelle fin de délai : 11 mai 2025

Imputation Budgétaire : 2313

### Titulaire du lot 7 - PEINTURES

**RVS PEINTURE SAS - SIRET 424 764 587 00012 (Anciennement SAS GHIGO NICOLAS)**

**Avenue Allongue - 83510 LORGUES**

Objet de l'avenant 1 : Article 2194-8 du code de la commande publique. Le présent avenant concerne un ajustement technique en cours de chantier résultant d'une modification de programme technique.

Montant HT initial notifié	<b>23 605.00 €</b>
Avenant N°1 HT	- <b>1 725.00€</b>
<b>Nouveau montant HT</b>	<b>21 880.00€</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>4 376.00€</b>
<b>Nouveau Montant TTC</b>	<b>26 256.00€</b>

% d'écart introduit avec le montant initial du marché : -7.31%

**Prolongation du délai d'exécution** en raison du retard d'ENEDIS dans le raccordement en électricité du bâtiment, le délai est prolongé de la manière suivante :

- Fin du délai initialement prévu : 15 février 2025
- Prolongement du délai : 40 jours
- **Nouvelle fin de délai : 27 mars 2025**

Imputation Budgétaire : 2313

**Titulaire du lot 8 -ELECTRICITE COURANTS FAIBLES**

**ENTREPRISE BRENGUIER ELECTRICITE – 79 Avenue de la Tour – 83490 LE MUY**  
**SIRET : 424 764 587 00012**

Objet de l'avenant 2 :

**Prolongation du délai d'exécution** en raison du retard d'ENEDIS dans le raccordement en électricité du bâtiment, le délai est prolongé de la manière suivante :

- Fin du délai initialement prévu : 15 février 2025
- Prolongement du délai : 40 jours
- **Nouvelle fin de délai : 27 mars 2025**

**Titulaire du lot 9 – PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION**

**ENTREPRISE ROUSTAN – 271 chemin de Gaudon – 83440 MONTAUROUX**  
**SIRET : 327 259 396 00023**

Objet de l'avenant 1 :

En raison du retard d'ENEDIS dans le raccordement en électricité du bâtiment, le délai est prolongé de la manière suivante :

- Pour les travaux de plomberie et d'installation de chauffage-climatisation-ventilation :
  - Fin du délai initialement prévu : 15 février 2025
  - Prolongement du délai : 40 jours
  - Nouvelle fin de délai : 27 mars 2025

- Pour les essais et mise en service des équipements de chauffage -climatisation-ventilation :

En raison de l'impossibilité de mise en chauffe du plancher chauffant par le plombier-chauffagiste, faute de raccordement électrique du bâtiment, la pose du revêtement de sol souple est reportée après celle-ci.

Le délai est le suivant :

- Fin du délai initialement prévu : 15 février 2025
- Prolongement du délai : 8 semaines
- Nouvelle fin de délai : 11 mai 2025

**Titulaire du lot 10 - VRD**

**SAS ALAIN TAXIL – 87 Boulevard du 19 Mars 1962 – 83 440 FAYENCE**

**Siret : 348 035 882 00011**

Objet de l'avenant 1 : Article 2194-8 du code de la commande publique. Le présent avenant concerne divers ajustements techniques en cours de chantier résultant d'une modification de programme technique de la maîtrise d'ouvrage, notamment concernant la clôture des zones accessibles par les enfants.

**Incidence financière :**

Montant HT initial notifié	<b>171 035.10 €</b>
Avenant N°1 HT	<b>4 299.00€</b>
<b>Nouveau montant HT</b>	<b>175 334.10 €</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>35 066.82 €</b>
<b>Nouveau Montant TTC</b>	<b>210 400.92€</b>

% d'écart introduit avec le montant initial du marché : +2.51%

**Prolongation du délai d'exécution**

En raison du retard d'ENEDIS dans le raccordement en électricité du bâtiment, le délai est prolongé de la manière suivante :

- Fin du délai initialement prévu : 15 février 2025
- Prolongement du délai : 40 jours
- **Nouvelle fin de délai : 27 mars 2025**

Imputation Budgétaire : 2313

Article 2 : En application de l'article L. 5211-10 du C.G.C.T., il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant.

Article 3 : Le Directeur Général des Services et le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.



A Tourrettes, le 25/03/2025

**René UGO**

**Président**